 <p>Fondation de Vernand</p>	<p>Document associé</p> <p><b>UNE VISION POUR 2022</b></p>	<p>No : <b>DAS22010 / E</b></p> <p>Libéré le: <b>29.01.2020</b></p> <p>Responsable : FStr</p> <p>Page : 1 sur 6</p>
---	--	---

## UNE VISION POUR 2022

### 1.- LA CHARTE : ce qui nous guide

#### 1.1 Les trois postulats :

##### 1.1.1 Ce que nous sommes

Au service des personnes en situation de handicap<sup>1</sup>, la Fondation de Vernand est un acteur civil qui contribue à la cohésion sociale. Elle entend assumer sa responsabilité sociétale dans une perspective de développement durable. Par son action, elle participe au bien commun.

##### 1.1.2 Ce pourquoi nous existons

### UNE SOCIETE INCLUSIVE AVEC LES MEMES DROITS POUR CHACUN

#### C'est peut-être impossible, mais nécessaire

La Fondation de Vernand se veut contributrice à une **société inclusive**<sup>2</sup>, ouverte dans tous les domaines à l'ensemble de ses citoyens, favorisant leur participation sociale<sup>3</sup>, culturelle et civique, et l'exercice de leurs droits.

Si une visée inclusive pour tous est un objectif peut-être impossible, cheminer pour l'atteindre est une nécessité, et ce processus est sa ligne d'horizon.


Notre accompagnement vise donc, jusqu'à l'âge adulte, trois finalités inclusives :

- la participation à la vie de la société, que ce soit au travers du travail, de la culture, ou encore du sport ;
- le développement de l'autodétermination ;
- le développement de la citoyenneté ;

<sup>1</sup> Par situation de handicap, nous faisons référence à la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF) et au Processus de Production du Handicap (PPH)

<sup>2</sup> Une société inclusive s'adapte à chacun de ses membres pour lui permettre d'exercer l'entier de ses droits, quelles que soient ses déficiences et vulnérabilité. En cela, l'approche inclusive s'oppose à l'exclusivité qui vise à réserver des domaines à certains privilégiés. Si l'intégration demande à l'individu de faire des efforts pour trouver sa place dans un système, la visée inclusive implique que la société s'efforce de créer les conditions pour garantir l'égalité en droits de tous ses citoyens.

<sup>3</sup> La pleine participation sociale est la résultante de l'interaction d'un individu, avec ses ressources, ses limites et son environnement. Nous œuvrons autant à développer les compétences, à pallier les déficiences de la personne, qu'à adapter son milieu. Lorsque les enfants et adultes ont des besoins très spécifiques, le développement des compétences nécessaires peut passer par des mesures d'intégration.

 <p>Fondation de Vernand</p>	<p>Document associé</p> <p><b>UNE VISION POUR 2022</b></p>	<p>No : <b>DAS22010 / E</b></p> <p>Libéré le: <b>29.01.2020</b></p> <p>Responsable : FStr</p> <p>Page : 2 sur 6</p>
---	--	---

### 1.1.3 Ce qui nous fédère

Notre démarche est sous-tendue par ces principes :

- L'être humain se développe et apprend tout au long de la vie ;
- On construit à partir des capacités et non des déficiences ;
- Les personnes vulnérables que nous accompagnons ont le droit d'attendre le meilleur de nous.

*"Le seul lien natif entre les hommes, c'est la vulnérabilité"*  
Charles Gardou

### 1.2 Les trois orientations et les deux valeurs : ce qui nous engage

Nous appuyant sur ces postulats, nous développons nos activités en privilégiant les trois orientations et les deux valeurs suivantes :

#### 1.2.1 Les orientations

##### LA SINGULARITE

##### **C'est assurément exigeant, mais nécessaire**

Tous ont les mêmes droits, mais les modalités d'exercice de ceux-ci doivent être adaptées en fonction de l'individu et de ses possibilités. Nous considérons chaque personne dans sa **singularité**, avec son histoire, son potentiel, ses besoins. Cette vision nécessite une **évaluation** permettant de définir une réponse adaptée et personnalisée. La diversité de notre **palette de prestations** nous permet d'offrir un accompagnement sur mesure. Nous collaborons avec des ressources externes pour compléter notre offre et affiner nos projets d'accompagnement ou d'apprentissage.

##### LE BIEN-ETRE

##### **C'est possible et nécessaire**


Les projets individualisés ont pour but le **bien-être**, la qualité de vie, l'épanouissement des compétences et de la personnalité de chacun, le plein développement du potentiel humain, voire le maintien des acquis ou l'accompagnement des pertes. Ils s'inscrivent dans un **continuum existentiel** qui recouvre autant l'évolution dans le courant de la vie, de la naissance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, la vieillesse et la fin de vie, que la complexité de la vie qui font la richesse de l'humain dans tous les domaines de l'activité humaine (la gestion de la vie quotidienne, la formation, le travail, la citoyenneté, les relations affectives, la culture, etc.).

##### UN ESPRIT PARTENAIRE

##### **C'est certainement difficile, mais nécessaire**

Ensemble nous pouvons tout tenter, ce que seul nous ne pouvons faire. Les **projets** d'accompagnement sont développés dans un esprit **partenaire** avec :

- les enfants, les élèves ou les adultes qui en sont les légitimes propriétaires, en sont les acteurs principaux; nous visons ainsi à développer leur autodétermination;

 <p>Fondation de Vernand</p>	<p style="text-align: center;">Document associé</p> <p style="text-align: center;"><b>UNE VISION POUR 2022</b></p>	<p>No : <b>DAS22010 / E</b></p> <p>Libéré le: <b>29.01.2020</b></p> <p>Responsable : FStr</p> <p>Page : 3 sur 6</p>
---	--	---

- les parents ou les représentants légaux qui sont détenteurs de responsabilités spécifiques, de connaissances et de savoirs indispensables à la cohérence et à l'efficacité de leur accomplissement;
- les professionnels internes et externes, au service de leur réalisation par un travail en réseau et en complémentarité.
- les milieux associatifs pour ensemble sensibiliser, convaincre, faire bouger les lignes et porter un plaidoyer en faveur d'une société réellement pour tous conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et la prise en compte de la vulnérabilité et des besoins très spécifiques des enfants et des adultes que nous accompagnons.
- les entités de formation pour préparer des professionnels investis dans leur fonction avec les compétences et l'engagement qu'exigent l'accompagnement de personnes à besoins spécifiques et les visées inclusives portées par la CDPH.

*"La posture des parents ou des professionnels ne peut être qu'émancipatoire s'ils veulent vraiment promouvoir l'autonomie des personnes qu'ils accompagnent."*  
Jean-Louis Korpès

### 1.2.2 Les valeurs

Nos valeurs n'ont de sens que si elles s'incarnent dans nos pratiques. Elles nous permettent d'évaluer nos actions pour en garantir la cohérence avec nos idéaux. La Fondation de Vernand ne défend pas seulement le droit de vivre, mais celui d'exister.

#### **L'EQUITE**

L'équité consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel de ce qui est **juste**, pour que chacun dispose des mêmes **droits**. Elle est indissociable d'une visée inclusive, qui aspire au **partage équitable** d'un patrimoine commun humain et social, qui ne peut être le privilège de quelques-uns.

Nous nous référons aux droits de l'Homme et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU pour que les personnes que nous accompagnons aient la possibilité effective d'exercer ces droits et que chacun ait une vie citoyenne.


#### **LE RESPECT**

Agir avec respect, c'est prendre en compte les fragilités (assurer la protection), le libre-choix (auto-détermination et autonomisation) et la singularité (des besoins, des désirs et aspirations, des projets, des potentiels et ressources, de la culture).

Le respect nous conduit à porter de la **considération**, reconnaître la **valeur intrinsèque et inaliénable** de chaque personne et de sa **dignité** humaine en toute circonstance.

## 2.- LES LIGNES DIRECTICES : là où nous voulons aller

Découlant de la Charte et en lien avec les politiques scolaires et sociales vaudoises, ces lignes directrices donnent une image de ce que la Fondation de Vernand a pour ambition d'être en **2022**.


 <p>Fondation de Vernand</p>	<p style="text-align: center;">Document associé</p> <p style="text-align: center;"><b>UNE VISION POUR 2022</b></p>	<p>No : <b>DAS22010 / E</b></p> <p>Libéré le: <b>29.01.2020</b></p> <p>Responsable : FStr</p> <p>Page : 4 sur 6</p>
---	--	---

## 2.1 Pour contribuer à une société plus inclusive :

- La Fondation de Vernand développe l'accueil parascolaire en partenariat avec les communes et associations
- La Fondation de Vernand, est le leader de l'accompagnement à domicile des adultes en situation de handicap, pour les régions lausannoise, du Gros de Vaud, de la Broye, de l'Ouest et du Nord vaudois en complémentarité avec les autres acteurs et en partenariat avec le milieu associatif.
- La Fondation de Vernand est un partenaire d'entreprises et de collectivités publiques pour permettre l'insertion professionnelle via du job coaching ou fournir des prestations de service aux collectivités, entreprises ou particuliers via des structures présentes au cœur du tissu économique.
- La participation sociale et la citoyenneté sont soutenues par des actions inclusives plus particulièrement en lien avec :
  - art 19 CDPH : autonomie de vie et inclusion dans la société,
  - art 24 CDPH : éducation,
  - art 30 CDPH : participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et au sports.
- la recherche de fonds, le mécénat et le bénévolat permettent de multiplier les occasions de les concrétiser.

## 2.2 Pour favoriser le bien-être et considérer chacun dans sa singularité :

- La Fondation de Vernand favorise l'accès aux prestations en milieu ordinaire ou adapté en fonction des besoins spécifiques de chacun.
- Pour respecter le continuum existentiel et la réponse à la singularité des besoins, la Fondation de Vernand a étendu notre palette de prestations vers les domaines des troubles du spectre de l'autisme (comprenant les troubles envahissants du développement), de la formation des jeunes adultes et de la formation continue dans le cadre professionnel des adultes en situation de handicap, de l'insertion dans le monde du travail et elle a accru sa capacité d'accueil pour les personnes vieillissantes.
- La Fondation de Vernand effectue une veille active pour rester à l'avant-garde des concepts. L'utilisation des outils, nouvelles technologies, ainsi qu'une approche pragmatique, permettent d'offrir un accompagnement personnalisé.
- La Fondation de Vernand est particulièrement attentive à l'évolution des besoins des personnes vieillissantes et ajuste son accompagnement en intégrant les soins palliatifs ainsi qu'en adaptant son dispositif institutionnel.

 <b>Fondation de Vernand</b>	Document associé  <b>UNE VISION POUR 2022</b>	No : <b>DAS22010 / E</b> Libéré le: <b>29.01.2020</b> Responsable : FStr Page : 5 sur 6
---	---	--


### 2.3 Pour cultiver un esprit partenaire :

La Fondation de Vernand met en valeur ses compétences-clés et favorise le partage des compétences, avec les services publics, les institutions, les milieux associatifs et les centres de formation, contribuant ainsi à améliorer la qualité des prestations offertes dans le canton de Vaud, en cohérence avec la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapée (LAIH) et la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

- Elle valorise ses expériences et expertises dans les domaines suivants :
  - l'éducation précoce (art 26 al. 1a CDPH) ;
  - une pédagogie active et une éducation sociale au service d'élèves présentant des comportements inadaptés en milieu scolaire ou à besoins très spécifiques (art 24 CDPH) ;
  - l'accompagnement des troubles du spectre de l'autisme (art 24 CDPH) ;
  - l'accompagnement scolaire, social et professionnel en milieu ordinaire ou adapté (art 24, 19, 27 CDPH) ;
  - l'accompagnement à la parentalité (art 23 al.1 CDPH) ;
  - le vieillissement et les soins palliatifs.
- Consciente des besoins de l'école ordinaire de disposer d'enseignants spécialisés et éducateurs sociaux compétents, et en cohérence avec son engagement pour une scolarité inclusive, la Fondation de Vernand leur offre des lieux de stage et de formation. Elle encourage ses professionnels à diffuser leur expertise dans les établissements scolaires où la Fondation a des classes intégrées.
- A l'interne, pour soutenir l'action des professionnels, renforcer les synergies et potentialiser les compétences, des dispositifs transversaux sont mis en place dans les domaines de la communication et des RH, de la formation et de la recherche, de la maintenance, de la sécurité et de la santé, de l'approche inclusive et de la qualité de l'accompagnement des enfants et adultes atteints d'autisme ou de déficience intellectuelle.
- Par des démarches mobilisant l'intelligence collective et en associant les parties prenantes (en particulier les personnes accompagnées et leur famille), les différentes structures de la Fondation de Vernand définissent et rendent visibles leur mission spécifique et leur organisation efficiente pour répondre à la diversité des besoins et aspirations. La recherche de l'équilibre entre les demandes des familles ou des personnes accompagnées et les missions (compte-tenu des ressources, des contraintes conjoncturelles et politiques) est au cœur de nos préoccupations.

### 2.4 Pour assumer une responsabilité sociale et environnementale

- Avec des structures encore plus décentralisées et diversifiées, la cohésion de la Fondation de Vernand est assurée par une culture, des valeurs, des concepts et une organisation commune qui intègrent la responsabilité sociale et le développement durable. La Fondation de Vernand est une organisation apprenante reposant sur l'engagement et la coopération de ses collaborateurs.

 Fondation de Vernand	Document associé  <b>UNE VISION POUR 2022</b>	No : <b>DAS22010 / E</b> Libéré le: <b>29.01.2020</b> Responsable : FStr Page : 6 sur 6
---	---	--

- En offrant des opportunités de formation aux étudiants et apprentis, la Fondation contribue au développement de professionnels compétents, porteurs de nos visées inclusives.

\* \* \*

\* \*

\*

**Adopté par le Conseil de Fondation, le 2 octobre 2012.**

**Modifié et adopté par le Conseil de Fondation, le 9 mars 2016**

**Modifié et adopté par le Conseil de Fondation, le 29 janvier 2020**